

FINANCES

Budgets Primitifs 2010

- 1) Budget Ville
- Programme d'emprunt 2010
- 2) Budget annexe d'assainissement
- 3) Budget annexe du chauffage centre-ville
- 4) Budget annexe de la restauration municipale
- 5) Budget annexe de l'aide à domicile
- 6) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- 7) Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- 8) Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy
- 9) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

EXPOSE DES MOTIFS COMMUN

L'élaboration du budget 2010 se situe comme l'an dernier dans un contexte de crise financière et économique sans précédent. L'année 2009 a été marquée par une chute du marché immobilier, une récession sévère, accompagnée d'une forte augmentation de la dette des Etats et du chômage.

Fin décembre, la loi de finances pour 2010 a été votée. Elle a été élaborée à partir des éléments économiques suivants :

- une inflation prévisionnelle égale à 1,2 %,
- une croissance du PIB à + 0,75 %,
- un déficit budgétaire record fixé à 115,9 milliards d'euros,
- une dette publique en forte progression qui devrait atteindre 84 % du PIB,
- un gel de la progression des dépenses publiques, limitée à l'inflation,
- le non remplacement de 33 754 postes de la fonction publique.

Cette loi se caractérise par des cadeaux fiscaux sans précédent en direction des entreprises, pour un montant de plus de 14 millions d'euros, avec notamment la suppression de la taxe professionnelle.

Une autre mesure « phare » du gouvernement, l'instauration d'une taxe carbone, a été en revanche censurée par le Conseil Constitutionnel pour son manque d'équité, dans la mesure où cette taxe était essentiellement supportée par les ménages.

Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, la loi de finances s'inscrit dans la politique de restriction de leurs marges de manœuvre et de leur autonomie financière. En effet, la suppression de la taxe professionnelle, outre qu'elle risque de provoquer un transfert de fiscalité des entreprises vers les ménages, va générer des manques à gagner importants pour les collectivités, et alors même que les dotations de l'Etat sont en baisse sensible.

Ces mesures engendrent la colère des élus locaux mais sont également génératrices d'un manque de lisibilité quant à l'avenir des budgets locaux, d'autant que l'instauration du Grand Paris et la réforme territoriale à venir pourraient également bouleverser les compétences et financements des collectivités locales. Toute prévision budgétaire à moyen terme devient délicate à effectuer.

Ainsi pour ce qui concerne la nature et la répartition des recettes qui devraient être allouées aux collectivités en 2011 en remplacement de la taxe professionnelle, rien n'est encore définitif puisque le Sénat a voté une clause de revoyure lui permettant en 2010 de modifier le projet de loi en fonction des informations qu'il aura alors en sa possession.

Les élus locaux ont d'ailleurs sollicité le gouvernement afin de poursuivre les discussions et limiter l'impact négatif de ces mesures sur les services publics locaux.

A Ivry, ainsi qu'il en a été débattu lors du conseil municipal de décembre, la volonté municipale, poursuivie dans ce budget, est d'accompagner les mutations sociales et démographiques de la ville par un programme d'investissement ambitieux et le renforcement d'une politique solidaire.

Les cinq domaines définis comme prioritaires en 2009 sont réaffirmés :

- la jeunesse afin d'aider et favoriser l'autonomie des jeunes,
- le logement à travers l'aide au logement social et l'éradication de l'habitat indigne,
- les retraités pour favoriser leur maintien à domicile,
- la santé face aux difficultés croissantes de l'accès pour tous aux soins,
- la petite enfance face au besoin grandissant de places en crèches.

Ils s'appuient sur trois piliers majeurs :

- la démocratie afin de donner aux habitants les moyens d'intervenir sur la mutation de leur ville,
- le développement durable permettant l'émergence d'une véritable éco-citoyenneté,
- la modernisation du service public, outil essentiel pour garantir l'accès équitable des citoyens à un service public de qualité.

Concrètement, ces orientations se traduisent par les propositions présentées plus loin par direction administrative en fonctionnement et par thématique en investissement.

Par souci de lisibilité, dans chaque section, seront donnés à la fois les montants réglementaires et les montants correspondants retraduits en terme de représentation financière.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget réglementaire présente des dépenses à hauteur de 123 214 735 € et de 132 887 267 € en recettes.

En termes de représentations financières qui se traduisent par des corrections entre section d'investissement et de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 118 148 048 € et les recettes à 132 245 909 €.

Parmi les dépenses, 73 435 034 € sont consacrés aux dépenses de personnel, 30 769 145 € aux dépenses de gestion des services, 3 675 082 € aux subventions associatives.

Cette année, des transferts de crédits sont à noter entre les dépenses des services, les subventions aux associations et les contingents du fait notamment de la création de deux nouveaux budgets annexes : le premier relatif au service public d'élimination des déchets, le second relatif à la municipalisation du cinéma le Luxy. Le montant total des contingents s'élève donc à 9 568 787 €.

Une provision d'un montant de 700 000 € a été inscrite pour des charges de copropriété liées aux travaux du centre Jeanne Hachette.

Pour faire face aux dépenses à engager en début d'année, une avance de trésorerie de 300 000 €, neutre pour le budget communal et remboursable, pourrait être consentie à l'établissement public social et médico-social intercommunal créé à parité avec la ville de Vitry-Sur-Seine.

Les impositions directes sont prévues à hauteur de 79 394 381 € dont 36 330 055 € pour la dotation relais se substituant cette année au produit de taxe professionnelle. Les dotations de l'Etat sont estimées à 27 755 043 €.

La charge de la dette en intérêts est de 4 250 529 €.

(le détail de l'équilibre budgétaire est donné en annexe 1)

(le détail des dépenses/recettes de fonctionnement est donné en annexe 2)

A – Les dépenses et les recettes des services

Les dépenses et les recettes de fonctionnement seront donc présentées par direction.

➤ Direction des ressources humaines

Le budget prévisionnel 2010 de la direction des ressources humaines est établi sur la base d'une évolution de 2,5 % de la masse salariale, conformément au cadrage budgétaire défini par le bureau municipal.

Cette évolution s'appuie tout d'abord sur la prise en compte des dépenses dites de reconduction, constituées par :

- le coût actuel de la masse salariale avec une progression annuelle prenant en compte à la fois les effets du G.V.T¹ pour +0,5 %, et une prévision d'augmentation du point d'indice de 0,5 %,
- les incidences financières de certaines décisions prises au cours de l'exercice 2009, à savoir : l'élargissement de l'attribution de la NBI², les créations de poste induites par des projets aboutis au cours de l'exercice, un développement du nombre de consultations médicales au centre municipal de santé (CMS).

¹ GVT = Glissement vieillesse technicité

² NBI = Nouvelle bonification indiciaire

Par ailleurs, le budget proposé intègre des dépenses nouvelles liées à la prise en compte d'une partie des besoins prioritaires et nouveaux exprimés pour 2010, notamment :

- les questions liées à l'emploi des jeunes (création de 10 postes d'apprentis, rémunération des stages de longue durée),
- la revalorisation des rémunérations du personnel communal (études en cours sur l'augmentation de la prime annuelle, la participation de l'employeur à la mutuelle...),
- les priorités dégagées sur certains secteurs.

Les budgets des services de la direction des ressources humaines sont reconduits sans augmentation mais avec des réajustements de crédits entre les différentes lignes budgétaires afin de cibler les développements sur les actions prioritaires répondant le mieux aux besoins exprimés.

Ainsi, en matière de formation professionnelle par exemple, les crédits inscrits au budget 2010 permettront de poursuivre la mise en œuvre du plan de formation interne mais également de développer des actions participant au développement des compétences et à la professionnalisation des agents, telles que les formations de consolidation des acquis de base, les dispositifs de VAE³ et de REP⁴ ou encore les bilans de compétences.

➤ Direction de la communication

Les crédits de la direction de la communication évoluent d'environ 1 % en 2010, marquant des réalités très diverses et un maintien global des prestations. Cette direction opérationnelle de six services et cent cinq agents intervient en effet dans des domaines très différents.

Des crédits sont en baisse à la direction pour deux raisons :

- la première relève de transferts de 50 000 € vers le service information, pour une gestion directe de certaines prestations,
- la seconde relève d'une diminution de 60 000 €, pour envisager la création d'un poste de graphiste en interne (30 000 €).

Au service *information*, une augmentation des crédits est liée au transfert évoqué ci-dessus. A noter la proposition de n'effectuer l'édition du guide municipal qu'en 2011, et non en 2010.

Il est procédé au maintien des prestations du service *relations publiques et internationales*, avec des efforts particuliers concernant les réceptions et les dépenses de gestion.

Pour le service *courrier*, il s'agit de poursuivre les efforts afin de maîtriser les affranchissements. Une veille particulière sera effectuée pour examiner les évolutions des courriels entrant à la ville, engendrant un traitement complémentaire au courrier papier.

Un maintien des prestations du service *documentation* pour les services et les directions se traduit par une stabilité des crédits. Leur augmentation est le fait de transferts de la médiathèque vers le service documentation.

³ VAE = Validation des acquis et de l'expérience

⁴ REP = Reconnaissance de l'expérience professionnelle

Au service des *archives*, le travail devant déboucher sur la ré-édition du livre d'histoire contemporaine d'Ivry se poursuit en 2010. Dans le second semestre, il sera procédé au travail d'édition, après l'écriture proprement dite. 2010 sera une année charnière, avec l'ouverture d'un lieu, à la cité administrative et technique, pour permettre aux services de verser de nouveau leurs archives administratives.

Les trois secteurs d'activité du service *multimédia* (internet, intranet et les EPI⁵) vont poursuivre leurs efforts pour moderniser les outils mis à disposition des utilisateurs. En 2010, le site internet devrait connaître une première refonte depuis sa création en 2004.

➤ Direction des affaires civiles et juridiques

Pour le service du *conseil et du contentieux*, l'analyse doit tenir compte du montant très important de crédits provisionnels inscrits au BP 2009 en vue du règlement transactionnel du contentieux avec les deux organismes de gestion de l'enseignement catholique d'Ivry (1 500 000 €). Cette affaire étant maintenant réglée, les surcoûts structurels dus au subventionnement sont affectés au secteur enseignement à compter de l'année 2010.

Le service demeure globalement sur une prévision de dépense sectorielle qui passe de 601 300 à 620 900 €, soit + 3,30 %. Cette progression est la résultante :

- du maintien des objectifs auxquels se tient le service quant à l'exercice de la fonction juridique (limitation maximale du recours au conseil juridique externalisé),
- de la gestion rigoureuse du poste de dépense « assurances » (contrats et sinistres), destinée à réduire les coûts et à générer les recettes induites. L'évolution prévisible des primes est estimée à + 1,6 % (548 600 €) mais elle est sujette à la fois aux paramètres de fonctionnement et de sinistralité de l'administration municipale, comme aux critères économiques du marché, globalisé.

Dans cet esprit, le service lance cette année une nouvelle mise en concurrence des assureurs qui rend plus que nécessaire l'assistance professionnelle d'un cabinet expert dans la négociation avec les opérateurs ; d'où la demande de 8 000 € à cet effet. Les crédits devront être revisités en cours d'année en conséquence.

Le service de *médiation et d'accès au droit* a réintégré la direction des affaires civiles et juridiques depuis novembre 2009. Il gère l'observatoire statistique de la tranquillité publique et le faisceau partenarial lié au fonctionnement de la Maison du Droit et de la Citoyenneté (accès au droit, conciliation, médiation, conseil juridique, aide aux victimes etc). Il n'anticipe pas pour l'instant de dépenses ou recettes nouvelles, malgré l'ouverture de discussions avec différents partenaires potentiels.

Le service des *affaires civiles* n'envisage pas d'évolution significativement élevée de ses crédits courants (+ 1%) pour une enveloppe de fonctionnement limitée à 102 000 €. Il est cependant préconisé d'abonder le crédit destiné aux transferts amiables des sépultures sinistrées du cimetière nouveau de 4 000 € ; ceci pour le mettre en corrélation avec le rythme de dépense effectif (oscillant de 80 000 à 90 000 €/an) et qui a un objet préventif des conflits.

⁵ EPI = Espace public internet

Les recettes sont caractérisées :

- par la constance des redevances de service et des produits liés aux concessions funéraires (environ 135 000 €),
- et par une recette nouvelle de 20 000 € représentant la dotation consentie par l'Etat pour le service des passeports biométriques dont la mise à la charge de la commune a été régularisée législativement.

➤ Direction de l'organisation des systèmes technologiques d'information et de communication

De nouvelles opérations prévues en 2010 vont faciliter l'accès des usagers aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et contribuer à la modernisation du fonctionnement des services :

- une poursuite de la mise en oeuvre des télé-services et télé-paiements, accessibles par les administrés depuis le site de la Ville,
- un déploiement de nouveaux outils facilitant l'organisation des centres de loisirs de l'enfance, par la mise en place de l'inscription préalable et du suivi d'activités,
- une mise en oeuvre de la dématérialisation de nombreuses procédures internes ou avec des services administratifs de l'Etat, dans le cadre de l'administration électronique,
- une étude sur la gestion du patrimoine de la ville a démarré en 2008. Cette opération a pour objectif de mettre à disposition des services de la ville un outil commun pour identifier, gérer et valoriser le patrimoine,
- de nouvelles versions majeures des applications de gestion financière et de facturation seront testées et mises en oeuvre par le SIIM94.

L'ensemble de ces sujets seront traités dans le cadre plus général du SDTIC⁶ initié en 2007 et dont la planification s'étend jusqu'en 2013.

Le budget 2010 du service pôle utilisateurs reste constant en ce qui concerne le fonctionnement et nous permettra de maintenir les prestations :

- d'entretien du matériel et l'achat des consommables informatiques pour les services,
- ainsi que les diverses interventions du SIIM94 (suivi et renouvellement du matériel informatique des salles informatiques des écoles, formations bureautique, mise à disposition ponctuelle d'un technicien pour l'aide au déploiement).

La mise en application de la mutualisation des imprimantes et photocopieurs dans les services va permettre de réduire le nombre de machines, de faire évoluer les pratiques, vers un usage plus économe et un développement durable.

Le déploiement de nos installations téléphoniques va également se poursuivre en 2010 avec le remplacement de plusieurs équipements et la nouvelle installation pour les futurs locaux administratifs situés au 23 rue Raspail. Les travaux de câblage dans les bâtiments communaux et sur la voirie vont permettre la diffusion du haut débit et un meilleur confort dans l'usage de l'informatique et de la téléphonie.

⁶ SDTIC = Schéma directeur des technologies de l'information et de la communication

La poursuite de l'analyse des coûts de fonctionnement de nos installations téléphoniques est programmée comme un chantier important avec des objectifs de réduction très attendus. Le nouveau marché (2010-2012) lancé par le SIPPEREC⁷ auprès des opérateurs va permettre une réduction de la tarification.

L'acquisition et le remplacement d'équipements réseaux et serveurs doivent répondre aux demandes nouvelles d'accès aux systèmes d'informations et garantir un bon niveau de sécurité et de fiabilité de nos installations.

Le budget 2010 intègre des crédits permettant de développer un niveau d'activité toujours plus important :

- par le déploiement des prestations du SIIM94 dans le cadre du socle intercommunal et pour des dossiers spécifiques (projets, assistances techniques et formations),
- les contrats de maintenance des logiciels métiers, des équipements informatiques et téléphoniques,
- le contrôle et la maîtrise des consommations téléphoniques des postes fixes et mobiles,
- les commandes de consommables pour les matériels périphériques,
- la réparation et le recyclage de matériels informatiques et téléphoniques.

En synthèse, ce budget en réduction de 2 % par rapport à celui de 2009, est établi au plus juste pour tenir compte des nouveaux dossiers, validés par les élus et attendus par les directions, pour prendre en compte les évolutions technologiques et pour maintenir un bon niveau de sécurité et de fiabilité. Il sera réalisé à effectif constant.

➤ Direction des affaires scolaires

A la rentrée scolaire 2009-2010, 2 237 élèves sont accueillis dans les écoles maternelles (- 18 enfants par rapport à l'an dernier) et 3 025 dans les écoles élémentaires (+ 30 enfants).

Globalement, le budget du service enseignement est en augmentation de 13,32 % par rapport à l'année 2009. Cette augmentation est essentiellement due à la revalorisation de la contribution aux écoles privées telle qu'évoquée ci-dessous.

La diminution des budgets des prestations « moyens pédagogiques », « classes de pleine nature », « prestations en direction des familles » a été recherchée par rapport à l'année 2009, afin de tendre vers le respect du cadrage budgétaire général, tout en conservant la qualité de service rendu au public.

Moyens pédagogiques

Ce poste correspond aux achats liés directement au fonctionnement des classes. Il comprend principalement le crédit élèves avec l'achat des livres, des fournitures scolaires, des matériels pédagogiques et les photocopies.

⁷ SIPPEREC : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication

Classes de découverte

Actuellement, tous les élèves de CM2, de classes à doubles niveaux comprenant un CM2 et des classes spécialisées sont accueillis pendant 14 jours à la mer, à la campagne ou à la montagne. En fait, de nombreux séjours en classe de découverte se déroulent l'hiver, période la plus chère, et la durée des séjours supérieure à ce qui se pratique dans beaucoup de villes est critiquée par les familles : temps de repos et de préparation de la rentrée scolaire insuffisant, difficultés pour les familles dont les parents sont séparés. Par ailleurs, dans un intérêt pédagogique, il est apparu plus opportun de cibler plutôt désormais les CE2. Une étude plus approfondie sera réalisée sur 2010 afin de modifier l'organisation de ces classes de pleine nature. Notons également une réduction de la durée des séjours, de 14 jours à 10 jours, dès l'automne 2010.

Prestations spécifiques en direction des familles

A la rentrée, chaque élève scolarisé en élémentaire bénéficie de l'attribution d'une pochette de fournitures scolaires. Un dictionnaire est offert à chaque élève de CE2 et des classes spécialisées. Pour les fêtes de Noël, la distribution des chocolats est abandonnée, il lui est préféré une distribution de livres pour enfants qui sera, outre d'une qualité pédagogique plus évidente, d'un moindre coût.

Les « charges de fonctionnement autres communes » et les « charges de fonctionnement écoles privées » augmentent de beaucoup : +129,45 % pour la contribution au fonctionnement des écoles privées, soit 174 314 € supplémentaires. Cela tient à la revalorisation du forfait communal conformément au protocole d'accord signé entre la ville et les OGEC⁸ mettant un terme au contentieux qui les opposait.

En ce qui concerne l'accompagnement à la scolarité en élémentaire, une évolution des études surveillées dans leur forme actuelle est envisagée, une étude précise évaluant ce dispositif d'accompagnement, et tenant compte des activités nouvelles introduites par les réformes gouvernementales : aide individualisée, accompagnement éducatif, devra cependant être menée. Les crédits de fonctionnement nécessaires à l'achat de matériels éducatifs, d'un montant de 6 500 € sont reconduits.

Pour le plan d'action ville/collèges, les sommes totales dédiées à ce plan sont augmentées légèrement. Une action nouvelle est proposée : la création d'un prix « culture scientifique » des collégiens et lycéens, à côté du prix du roman déjà existant en liaison avec Radio-cartable.

Le coût des transports spécialisés pour les élèves handicapés doit être revu à la hausse par rapport à 2009, les besoins étant en augmentation, mais la dépense est entièrement compensée en recette par l'Etat.

Concernant les recettes, l'Education Nationale envisage la mise en place effective sur cette année scolaire de « l'accompagnement éducatif » dans certaines écoles d'Ivry, les activités se dérouleront le soir après la classe et seront gratuites. Cependant, il n'est pas prévu de diminution des études surveillées, celles-ci ont de plus en plus de succès. Les recettes correspondantes sont donc estimées à la hausse de + 20 000 €.

Globalement, le budget de la restauration et intendance scolaire est en augmentation de 12,11 %.

⁸ OGEC = Organisme de gestion de l'enseignement catholique

Les dépenses des repas des écoles et des centres de loisirs sont en forte progression de 12,11 %. Ceci est dû en grande partie à l'augmentation prévisible des tarifs du SIRESCO d'environ 10 %. Depuis près de dix ans, les communes membres avaient bénéficié de tarifs inchangés.

On peut constater également :

- une augmentation sensible de la fréquentation des écoles et des centres de loisirs sur l'ensemble de la ville, avec cependant des disparités selon les quartiers, qui font actuellement l'objet d'une étude plus approfondie.
- une augmentation des dépenses de goûters en écoles maternelles, du fait d'un accroissement constant de la fréquentation des accueils du soir.

Repas personnes âgées : le coût du portage des repas à domicile devra être revu à la hausse également, non seulement eu égard à l'augmentation des tarifs du SIRESCO⁹, mais également au vu de la montée en charge du dispositif qui a effectivement été élargi à partir de fin 2009.

La recette des repas est en augmentation effective de 3,81 %, mais à moduler avec le système de régularisation des participations SIRESCO de l'année passée.

➤ *Direction sports, culture*

- Sport

Les enjeux nouveaux, auxquels est confrontée la politique sportive territoriale, ont motivé la décision de la création d'une direction des sports.

Les propositions budgétaires de dépenses de fonctionnement de cette nouvelle direction intègrent les contraintes financières de la ville pour la construction du budget 2010. Elles permettent la reconduction de l'ensemble des activités menées depuis plusieurs années.

Il s'agit de la mise à disposition des équipements sportifs à l'ensemble de la population ivryenne, aussi bien en direction des enfants, collégiens et lycéens d'Ivry, des associations et particulièrement l'Union Sportive d'Ivry, quelques comités d'entreprises et des services municipaux (enfance, jeunesse).

Les propositions budgétaires ont bien entendu tenu compte des moyens nécessaires au redémarrage de l'activité de la nouvelle piscine Robespierre (réouverture en septembre 2009), après un an de fermeture pour rénovation du bassin et de la sous-station.

La nécessaire maintenance et l'entretien des équipements sportifs, utilisés à 100% de leur capacité, ainsi que le renouvellement indispensable du matériel sportif seront, comme chaque année, mis en œuvre et ce malgré les contraintes financières qui ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins identifiés.

⁹ SIRESCO = Syndicat intercommunal de restauration collective

Les activités sportives organisées par la ville à travers les différents dispositifs existants, tels que la carte Pass'sport, l'été sportif, l'animation sportive dans les quartiers en direction des 12/17 et 18/25 ans, se poursuivront et permettront à un large public, toujours plus nombreux, d'accéder à une pratique sportive encadrée par des professionnels, à des tarifs accessibles à tous.

L'organisation ou la co-organisation des manifestations, tels le Forum des sports, le Challenge Marrane, le Marrane des quartiers, l'Humarathon, les Olympiades, Ivry en Fêtes, Pouss'Foot, sera reconduite.

L'engagement de la ville auprès des associations sportives locales qui oeuvrent à la fois à la mise en œuvre du sport pour tous et au sport de haut niveau est confirmé, d'autant que ces dernières subissent de plein fouet à la fois le désengagement de l'Etat du financement de la vie associative et les difficultés financières auxquelles sont confrontées certaines collectivités territoriales.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport à l'année 2009, du fait de la réouverture de la piscine.

- Culture

Les propositions budgétaires 2010 de dépenses de fonctionnement -globalement en reconduction par rapport à 2009- de la *direction de la culture* permettront la mise en œuvre des orientations politiques.

Aussi, les missions des équipements culturels ivryens (création artistique, diffusion des œuvres, des connaissances, des savoirs, médiation culturelle, initiation et formation aux pratiques artistiques, sensibilisation aux recherches et expérimentations contemporaines) seront confortées. Ces équipements culturels poursuivront l'objectif commun de s'ouvrir à un public toujours plus large, en proposant des formes et des tarifs accessibles à tous.

L'équipement culturel de la *médiathèque* (et de la bibliothèque annexe Monmousseau) qui rayonne sur l'ensemble du territoire de la ville et très fréquenté par ses habitants, reconnu par les professionnels de la lecture publique pour la qualité de son travail, poursuivra son action de promotion de la lecture publique et de diffusion des connaissances, tout en s'adressant sous des formes diverses à un public de plus en plus étendu. L'accès aux sources documentaires numériques sera développé et facilité.

Le partenariat avec l'Education Nationale, et plus particulièrement l'accueil de tous les élèves de CE2 des écoles d'Ivry, confirme l'importance accordée au travail de démocratisation de la culture et à la formation des futurs citoyens. C'est aussi le sens donné à l'initiative du « Prix Roman Jeunesse » (deuxième édition en 2010), qui permettra à des élèves de CM2 et de 6ème de se plonger dans le plaisir de la lecture.

L'action culturelle, partie prenante du projet d'établissement, sera poursuivie sous les mêmes formes (conférences, contes, ateliers, cafés littéraires, clubs de lecture, projections-débats...).

Le *conservatoire de musique et de danse* poursuit la mise en œuvre du projet pédagogique basé à la fois :

- sur la formation de musiciens amateurs autonomes de bon niveau engagés dans la vie de leur cité,
- et sur une programmation musicale cohérente assurée essentiellement par les artistes en résidence,

qui ont su établir un véritable contact de proximité avec la population.

Les 8èmes rencontres départementales de Musique de Chambre, en partenariat avec le Département et la Région Ile-de-France, programmées sur quatre jours en mai 2010, permettront la rencontre de musiciens amateurs et professionnels.

La classe C.H.A.M. (classe à horaires aménagés musique), ouverte en septembre 2009 au collège G. Politzer, permet à une quinzaine d'élèves (dont la moitié sont débutants) de suivre un cursus musical au conservatoire dans le cadre de leur scolarité. En 2010/2011, ces élèves de sixième poursuivront cette option en classe de cinquième. Cet enseignement sera bien évidemment proposé aux futurs élèves de sixième lors de la prochaine rentrée scolaire.

Le gala de danse -qui se déroule pendant « Ivry en Fête »- permet la présentation du travail mené durant l'année scolaire par les élèves et les professeurs. C'est un moment important pour les 600 élèves inscrits et leurs familles.

Le *centre d'art contemporain* (Galerie F. Léger et le CREDAC¹⁰) a pour projet :

- de développer un programme de diffusion des pratiques artistiques contemporaines,
- d'accompagner les pratiques amateurs (avec les ateliers d'arts plastiques),
- de développer des projets artistiques dans l'espace urbain,
- d'entretenir la relation entre les artistes et la ville en lien avec les initiatives municipales.

En 2010, le CREDAC accueillera trois expositions et éditera d'avril à septembre la troisième saison de « Royal Garden », lieu virtuel de recherche et d'expérimentation.

L'important travail de médiation autour de chaque exposition sera maintenu. En favorisant l'écoute et le dialogue, il s'agit d'établir avec les publics et les artistes des formes de collaboration qui contribuent à la construction de la vie culturelle de notre cité.

Ce travail de sensibilisation à l'art contemporain s'adresse aussi bien aux adultes (rencontres publiques : les Crédacollations, *Mard!*, *Art-thé*) qu'aux enfants scolarisés à Ivry et aux enfants inscrits dans les centres de loisirs.

Après une période probable de fermeture de mai à avril -pour travaux de rénovation de l'éclairage- la galerie Fernand Léger mettra en œuvre l'initiative « Pleins feux » en septembre 2010. Cet événement participe au travail de sensibilisation à l'art contemporain par le développement de synergies avec les associations locales et l'ensemble des artistes plasticiens résidant à Ivry.

¹⁰ CREDAC = Centre de recherche, d'échange et de diffusion pour l'art contemporain

En juin, comme chaque année, l'exposition des cours et ateliers permettra aux ivryens de découvrir le travail conduit toute l'année avec les élèves, enfants, adolescents et adultes.

La programmation du *Hangar*, équipement dédié aux musiques actuelles, aux cultures émergentes, qui chaque fin de semaine réussit la rencontre d'un public divers et nombreux, se poursuivra au même rythme. Les soirées thématiques réalisées en partenariat avec les associations locales permettent de toucher un public parfois éloigné des pratiques culturelles. Les activités du Tremplin, à destination prioritairement des jeunes ivryens (répétitions, formation, enregistrements musicaux) sont maintenues.

Le théâtre des quartiers d'Ivry, centre dramatique national (CDN) du Val-de-Marne, produira une saison théâtrale de grande qualité rayonnant sur l'ensemble du territoire du Val-de-Marne, sur d'autres régions françaises, et à l'étranger.

L'année 2010 sera évidemment décisive pour identifier les conditions de l'implantation du CDN à la Manufacture des Œillets, et pour que soit définie la nécessaire implication de l'Etat, de la Région et du Département.

Le théâtre Antoine Vitez, label « Scène conventionnée », poursuivra son projet artistique et culturel, axé autour des résidences chanson et du jeune public. L'action de sensibilisation et d'éducation populaire grâce à la présence des artistes en résidence sur le territoire sera confortée. Le développement du travail partenarial avec les acteurs locaux (associations, institutions ou services) est essentiel à la poursuite de l'ensemble du travail de création.

Pour le *programme sciences, techniques et enjeux de société*, le salon du livre d'histoire des sciences et des techniques, ainsi que la semaine de la science (désormais « trimestre de la science »), sont autant de rendez-vous proposés aux Ivryens pour permettre aux citoyens d'aujourd'hui et de demain de réfléchir aux applications des connaissances et des techniques dont ils sont contemporains.

La semaine de la mémoire, élaborée et réalisée par l'articulation d'initiatives de la Ville, de l'Education Nationale et de plusieurs associations, permet de construire un profond travail de mémoire dont les effets s'étendent bien au delà de l'événement commémoré et se concrétisent chaque année à travers les actions menées en partenariat entre associations, écoles et collèges.

➤ Direction des affaires médico-sociales

Cette année, le budget du service *des retraités* se caractérise par la diminution de moitié de l'enveloppe dédiée aux fêtes de fin d'année. La programmation sera revisitée au vu des nouveaux crédits.

Les séjours de vacances seront organisés avec l'ANCV¹¹. Cela permettra d'élargir le choix des destinations et de proposer des séjours dans des centres de vacances confortables et adaptés, avec une aide de la CNAV pour les personnes non imposables.

¹¹ ANCV = Agence nationale des chèques vacances

Enfin, notre ville crée à parité avec la ville de Vitry-sur-Seine un établissement public social et médico-social intercommunal, au 1^{er} janvier 2010. Cet établissement aura pour mission de reprendre la gestion de l'EHPAD¹² des Lilas à Vitry-sur-Seine et la programmation d'un nouvel établissement réservé aux patients âgés souffrant de maladies d'Alzheimer et assimilées.

Le budget de *l'action sociale et de l'action handicap* est reconduit de façon à permettre la poursuite des actions de sensibilisation au handicap et de développer des actions de prévention de l'endettement auprès des familles.

Enfin, au vu de la demande des usagers, et du fait que beaucoup d'entre eux ne partent pas en vacances, une 4^{ème} sortie d'été est proposée.

Le budget du *centre municipal de santé (CMS)* en crédits constants intègre les crédits nécessaires pour le fonctionnement de 20 heures d'échographie supplémentaires, et permettra de répondre à la demande de plus en plus importante des usagers. En effet, il n'existe plus qu'un seul cabinet de radiologie libéral à Ivry.

La création de ces 20 heures de médecin radiologue au budget de la direction des ressources humaines permet également d'augmenter les recettes prévisionnelles du CMS.

➤ *Direction de la petite enfance, enfance, jeunesse*

Les propositions de dépenses de fonctionnement pour la *petite enfance* font apparaître une augmentation de 9,2 % par rapport au budget 2009.

Elles traduisent globalement une reconduction des prestations mises en œuvre en ce qui concerne l'accueil des enfants au sein des structures municipales.

L'évolution la plus importante concerne la participation de la ville au fonctionnement des structures associatives ou privées, en particulier celui de la crèche parentale.

Les propositions en terme de recettes se traduisent par une augmentation de 1,7 %. Celle-ci est liée à une réévaluation des participations de la caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre de la prestation de service unique ou des participations familiales. Ont également été intégrées, les recettes qui devraient être perçues dans le cadre du contrat enfance jeunesse, s'agissant des nouvelles structures d'accueil associatives et privées.

Plus globalement, la réflexion engagée en 2009 autour de l'élaboration du schéma directeur petite enfance va se poursuivre et être finalisée dans le courant de l'année 2010.

Les propositions en terme de dépenses de fonctionnement pour les *loisirs de l'enfance* font apparaître une augmentation de 3,18 % par rapport au budget 2009. Il convient toutefois de distinguer les dépenses relatives au fonctionnement du secteur centres de loisirs de celles qui concernent le secteur vacances. Pour les premières, le niveau des dépenses prévues au BP 2009 est reconduit et ce, malgré une augmentation des effectifs d'enfants accueillis au sein des structures.

¹² EHPAD = Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes

Les crédits prévus dans le cadre de l'organisation des séjours ont été revalorisés, au regard de 2009, en ce qui concerne les séjours d'hiver et de printemps.

Les prévisions relatives aux recettes de fonctionnement font apparaître une augmentation de 4,87 % par rapport au BP 2009. Elles correspondent essentiellement à une revalorisation des estimations concernant les participations familiales et la participation de la CAF pour le secteur des centres de loisirs, en lien avec l'augmentation des fréquentations.

Les prévisions concernant les dépenses de fonctionnement du secteur *jeunesse* ont été présentées par « grandes lignes ». En effet, les orientations issues des Assises de la ville consacrées à la jeunesse se traduisent par la mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement des jeunes dans les domaines, d'accès à l'autonomie, d'aides aux projets ou de citoyenneté.

En terme d'évolution organisationnelle, le service jeunesse deviendrait une direction. Les modalités de structuration sont en cours.

Néanmoins, il est proposé de faire évoluer les moyens consacrés à ce public en revalorisant globalement les crédits de fonctionnement à hauteur de 34,20 %. Cette augmentation se traduit essentiellement par une enveloppe de 250 000 € supplémentaires devant permettre la mise en œuvre des nouvelles orientations.

Les propositions concernant les recettes de fonctionnement font apparaître une augmentation de 57,71 %, liée essentiellement à une sous estimation en 2009 de la participation de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Mission locale

La mission locale intercommunale d'Ivry-Vitry, est intégrée au sein du GIP¹³ qui gère également le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et la cellule ANRU (Agence Nationale pour la rénovation urbaine). Elle a vocation à accueillir des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme, ou avec un faible niveau de diplôme. On observe cependant qu'elle reçoit de plus en plus de jeunes diplômés, y compris de l'enseignement supérieur.

L'accueil personnalisé des jeunes par 17 conseillers qualifiés, englobe toutes les problématiques auxquelles ceux-ci peuvent être confrontés : sociale et économique, autant que de formation et d'orientation. Ainsi, si les dispositifs de contrats aidés, initiés par l'Etat, constituent le socle de l'intervention de la Mission Locale, en tant qu'organisme dépendant du service public de l'emploi, l'aide aux droits tels que la santé, le logement, voire les actions socio-éducatives, relèvent aussi de son champ d'intervention, en lien étroit avec les partenaires présents sur la ville : Pôle Emploi, CIO¹⁴, PIJ¹⁵, CMS...

¹³ GIP = Groupement d'intérêt public

¹⁴ CIO = Centre d'information et d'orientation

¹⁵ PIJ = Point information jeunesse

En 2008, la mission locale a accueilli environ 2 500 jeunes pour les deux villes. Les chiffres ne sont pas encore connus pour 2009. Le budget global de la mission locale, toutes dépenses confondues, pour 2010 sera, à titre prévisionnel de 1 059 991 €. Les recettes devront être égales. La subvention à verser en 2010, par la ville d'Ivry, devra être de 170 657 €, plus 14 550 € de "rattrapage" au titre de l'année 2009, soit au total 185 207 € :

- l'augmentation pour la subvention 2010 est due à l'application de la convention collective nationale des personnels des missions locales doublée de l'application du règlement intérieur à la mission locale d'Ivry-Vitry qui surenchérit par rapport à la convention nationale. La masse salariale constitue 80 % des dépenses de la mission locale, il n'y a donc pas de marge de manoeuvre permettant d'optimiser les dépenses par ailleurs ;
- le "rattrapage" pour 2009, est dû à des reprises d'amortissement comptable qui devront être récurrentes, au coût d'un séminaire interne à la mission locale suite au conflit social de fin 2008, dont les résultats devraient être connus au début du printemps 2010, et au versement d'indemnités de gestion aux dirigeants approuvées par le conseil d'administration en juillet 2009.

➤ Direction de la démocratie et de l'action citoyenne

Le budget de la *direction* est identique à l'année précédente (hors Assises de la ville).

Le service *vie des quartiers* se voit doté d'une somme supplémentaire de 5 000 € (redéploiement interne à la direction) pour accompagner les premières initiatives liées à l'évolution de la maison Monmousseau. Il s'agit d'améliorer le fonctionnement actuel de la maison, d'en faire un vrai équipement de proximité basé sur un projet répondant aux besoins et ressources du quartier et de favoriser la participation des habitants et de tous les acteurs du quartier.

Les moyens attribués aux comités de quartier restent identiques, leur utilisation est en progression. Elle répond dans la plupart des cas à l'organisation d'initiatives pour favoriser le lien social.

Trois expositions thématiques dites « Grands Formats » sont encore prévues cette année à *l'Espace Gérard Philipe* (EGP). Elles donnent à voir et interrogent les citoyens sur la politique municipale et sur des enjeux plus généraux. Dans ce cadre, l'EGP fait office « d'université populaire » en permettant des débats favorisant une connaissance plus large de la question traitée et le débat d'idée.

Un outil pédagogique rénové, mieux adapté, favorisant une démarche de projet, devrait encourager un travail partenarial avec l'ensemble des professionnels de l'enfance.

Avec les moyens qui lui sont attribués en 2010, l'EGP devrait confirmer son rôle particulier pour favoriser la connaissance de la ville et le dialogue avec les habitants. Environ 4 400 ivryens le fréquentent durant l'année.

➤ Direction des espaces publics

L'année 2010 sera pour la direction des espaces publics une poursuite des engagements pris pour l'année 2009.

Les principales actions de la direction des espaces publics, retracées dans ce nouveau budget de fonctionnement, seront les suivantes :

- prestation d'accompagnement « ville propre », consistant en la mise en œuvre du plan propreté impliquant les responsables et agents de tous les services opérationnels et fonctionnels concernés,
- reprise de la prestation du service études et grands travaux, (avec toutefois une diminution de 37,5 %), à savoir reproduction couleur de documents graphiques pour communication interne et externe sur opérations (plans, dossier de consultation des entreprises pour marchés publics...) car elle concerne l'ensemble de la direction,
- élaboration d'une charte des espaces publics de la ville d'Ivry-sur-Seine.

Le service *environnement déchets* se décline en 3 secteurs :

Déchets

A compter de cette année, ce secteur est identifié dans un budget annexe.

Bruit

Suite à l'approbation de la carte du bruit, il est proposé l'élaboration du plan de prévention, en relation avec le Conseil Général du Val-de-Marne et l'association Bruitparif.

Publicité

Il est prévu la mise en oeuvre du contrat de location de « mobilier urbain publicitaire », et l'application de la TLPE¹⁶ instaurée en janvier 2009 concernant notamment les enseignes visibles du domaine public.

Le budget du service *entretien des espaces publics* proposé en fonctionnement est en diminution de 0,42 % par rapport au précédent, avec précisément une baisse de 4,55 % pour le secteur espaces verts, et une augmentation de 1,42 % pour le secteur nettoyage.

Secteur Espaces Verts

En 2010, il est proposé un maintien général des activités suivantes :

- prestations d'élagage, d'abattage et d'essouchage,
- entretien des réserves foncières et délaissés de terrains,
- création de décorations lors de manifestations,
- entretien et surveillance des parcs et squares,
- entretien des espaces verts et fleurissement de la ville en régie,

ainsi qu'une diminution :

- des prestations par entreprise (reprise en régie des espaces de la cité Parmentier),
- des consommations d'eau (développement de l'arrosage automatique, plantations de végétaux plus résistants à la sécheresse).

¹⁶ TLPE = Taxe locale sur la publicité extérieure

Secteur Nettoyement

Un maintien général est proposé pour les activités suivantes :

- prestations de nettoyage par entreprises (centre-ville et centre commercial Jeanne Hachette/Marat/Voltaire),
- balayage et lavage en régie,
- retrait des tags, graffitis et prestations d'hydrodécapage,

ainsi qu'une augmentation de la prestation :

- collecte des encombrants avec l'augmentation des passages de collecte tous les jeudis en lieu et place d'un mardi sur deux.

Les évolutions du budget de fonctionnement du service *déplacements stationnement* sont essentiellement liées au changement de mode de gestion du stationnement en centre-ville (parking public Marat et stationnement sur voirie), consécutif à la fin de la délégation de service public (DSP) en vigueur depuis 1994.

Ainsi, (hormis pour les 3 premiers mois de l'année où la DSP est prolongée pour continuité de service), le montant des recettes perçues sur la voirie n'est plus reversé au délégataire (il disparaît donc des dépenses et reste inscrit en recette, réévalué en fonction de ce qui a été réellement perçu en 2009) mais en revanche la gestion du parking Marat fait l'objet d'un marché de prestation de services et occasionne donc une ligne nouvelle de dépense. Les recettes du parking Marat ne sont plus perçues par le délégataire et apparaissent de ce fait en recette pour la ville.

Les droits de voirie sont en diminution en raison d'une diminution du nombre de chantiers privés et de l'instauration de la TLPE.

La plus importante partie du budget de fonctionnement du service *maintenance et travaux de voirie* est liée à sa mission de gestion de l'éclairage public.

L'entretien de l'éclairage public consiste à :

- maintenir les installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore en constant état de fonctionnement tout en respectant les normes en vigueur,
- assurer la maintenance préventive des installations et permettre les réparations nécessaires suite à des accidents ou du vandalisme.

Ce poste de dépense diminue de 11,11 % grâce à la prise en compte sur le budget d'investissement de certains travaux ponctuels de remplacement d'équipements. La consommation d'électricité pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse augmente quant à elle de 3,85 % malgré le remplacement des lanternes les plus vétustes par des lanternes plus performantes pour prendre en compte l'augmentation prévue des tarifs.

Le budget pour la viabilité hivernale est augmenté. Il permet d'assurer la sécurité des personnes (piétons et automobilistes, enfants dans les écoles) dans des conditions satisfaisantes. Ce budget a été réévalué en tenant compte des dépenses réelles de ces dernières années, sachant que le besoin dépend très fortement des conditions météorologiques.

L'hygiène et la sécurité des agents sont garanties par l'achat d'équipements de protection des mains, des yeux et de la tête, et des contrôles techniques des matériels et engins utilisés par le service. Les besoins évalués pour maintenir un niveau optimal de sécurité pour les agents permettent une diminution de 53,33 % de ce poste de dépenses pour l'année 2010. Une grande partie de l'économie sur le budget de fonctionnement, correspondant à l'achat de matériel de sécurité de chantier, est reportée sur le budget d'investissement.

Le fonctionnement de l'atelier mécanique permet la réparation en régie ou "à l'entreprise" (pour les grosses réparations) du matériel et des engins (hors parc auto) pour divers services municipaux. Il nécessite l'achat de pièces détachées, de petit outillage, la location de matériel et de fournitures diverses. Son objectif est l'entretien, le contrôle et la réparation du matériel communal. Ce budget a été réévalué en tenant compte de la réalité des dépenses et diminue de 24,53 %.

L'entretien des voiries communales, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'entretien des allées des cimetières, des cours d'écoles ainsi que l'entretien du mobilier urbain et de la signalisation verticale assure confort d'utilisation et sécurité des usagers. Ce budget d'entretien du patrimoine augmente de 8,85 % pour prendre en compte la réalité des dépenses.

La maintenance des équipements de voirie continue de diminuer (- 13,04 %) en raison de la suppression régulière des bouches de lavage. L'entretien obligatoire et réglementaire des bouches d'incendie, le maintien des systèmes de contrôle d'accès en bon état de fonctionnement sont également assurés.

Afin de prendre en charge l'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales qui ne doit pas être supporté sur le budget annexe d'assainissement, le budget général contribue au budget annexe d'assainissement pour compenser la prise en charge des eaux pluviales par le réseau d'assainissement à hauteur de 343 000 € (augmentation de 0,88 %).

➤ Direction du développement urbain

L'année 2009 a été une année riche en activité pour l'ensemble des services de la direction du développement urbain. Dans un contexte pourtant toujours dégradé sur le plan financier et immobilier, avec notamment la poursuite de la chute du nombre des transactions immobilières ainsi que des prix des cessions précipitant la diminution des prévisions de recettes pour la ville au titre par exemple des droits de mutation (- 30 %).

Cette année 2009 s'est ainsi achevée par deux délibérations importantes votées au conseil municipal du 17 décembre dernier qui auront des incidences sur l'activité des services en 2010.

Il s'agit tout d'abord du Pass Foncier, dispositif pour aider les ménages à faibles revenus à acquérir un logement marquant l'engagement de la ville pour la création de toute forme de logement.

C'est ensuite l'approbation de la convention cadre relative aux éco-quartiers « Confluences Seine-Amont Ivry/Paris », reconnaissance de l'Etat des projets de grande ampleur menées par la ville sur l'axe de la 305 et sur Ivry Confluences, avec à la clé de possibles subventions importantes aux opérations d'aménagement. 2010 sera consacrée au montage des conventions particulières en vue de l'obtention des subventions. Par ailleurs, les services seront aussi mobilisés pour l'élaboration de la charte des éco-quartiers, document qui s'imposera lorsqu'il sera adopté, aux aménageurs et promoteurs.

Trois grands projets d'aménagement rythment depuis plusieurs années une bonne partie de l'activité des services.

Ainsi concernant le projet de renouvellement urbain Gagarine/Truillot, alors que l'année 2009 a vu la désignation du lauréat du marché de définition, 2010 sera consacrée au recadrage du projet et au dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès de l'Anru¹⁷.

La Zac du Plateau aura vu en 2009 le démarrage du chantier du Ministère des Finances (terrassement en cours) et l'instruction des premiers permis de construire logements représentant 230 unités. En 2010, sera lancée la consultation pour l'îlot de la place du Général de Gaulle, représentant plus de 400 logements, 5 000 m² de commerces et des espaces publics. L'intégration d'un parking mutualisé est à l'étude.

Enfin, en ce qui concerne la future Zac Ivry Confluences, 2009 a été consacrée principalement au lancement des procédures de concertation préalables à la création de Zac et à la révision simplifiée du PLU¹⁸ pour intégrer les règles liées au projet Ivry Confluences. Compte tenu de l'évolution importante de la programmation, une nouvelle consultation d'aménageur a également été lancée.

L'année 2010 verra la poursuite de la concertation et l'adoption par le conseil municipal du dossier de création de Zac qui sera soumis au préfet pour approbation. Les travaux de la révision simplifiée seront également menés et cette dernière sera soumise à enquête publique avant l'été 2010. Les premières études des futures constructions seront également lancées et des réalisations devraient voir le jour à partir de 2011.

Il convient également de signaler les études urbaines qui démarreront ou se poursuivront en 2010 sur une série de projets tels que le site Villars, le 22 rue Ledru Rollin (« ex » Tennis d'Ivry), l'angle Thorez/Robin, le projet Carnot/Vérillot, représentant plusieurs centaines de logements, des équipements publics, des aménagements d'espaces publics, des activités et des commerces. Certains de ces projets ont fait l'objet de présentations publiques, d'autres sont à venir en 2010.

¹⁷ ANRU = Agence nationale pour la rénovation urbaine

¹⁸ PLU = Plan local d'urbanisme

La maîtrise foncière continue à être une priorité pour le budget 2010, avec l'apparition d'un nouveau partenaire à savoir l'EPFIDF¹⁹ dépendant de la Région. Des périmètres d'intervention ont ainsi été définis en 2009 et pourraient être complétés en 2010. Les dépenses de fonctionnement liées au foncier (frais d'emprunt SAF²⁰, assistance sur des terrains pollués...) restent à un niveau élevé mais également les recettes liées aux reventes de biens acquis par la collectivité notamment à Sadev'94²¹.

L'année 2010 sera également consacrée à la poursuite des travaux de la révision du PLU avec notamment « l'audit » du règlement actuel avec le souci notamment d'une part de favoriser davantage la qualité des projets (insertion urbaine, architecture) ainsi que d'autre part d'intégrer le développement durable à la réglementation. Les premières réunions de concertation se tiendront avant l'été et seront menées conjointement avec celles sur le PLH²² (voir ci-après). A noter que l'exploitation du recensement qui sera menée sur le 1^{er} semestre 2010 alimentera ces différents documents.

Les réflexions au niveau intercommunal se poursuivront en 2010, dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Orly/Rungis/Seine-Amont (ORSA). Le plan stratégique directeur adopté par le conseil d'administration de l'Etablissement Public ORSA en 2009 sera soumis en 2010 au conseil municipal ainsi que la convention d'objectifs GP3 élaborée conjointement avec la Région, le Département du Val de Marne et l'EPAORSA²³.

Par ailleurs, la ville poursuivra ses travaux avec Paris dans le cadre du protocole Ivry/Paris ainsi qu'avec l'association Seine-Amont Développement.

En matière d'habitat et de logement, 2009 a vu la livraison de plus de 340 logements dont une bonne partie en social.

En 2010, de nouveaux projets seront livrés tels que la partie accession du projet du quartier parisien (84), la seconde partie de la reconstruction du foyer Jean-Jacques Rousseau (200 studios), mais aussi les deux projets de construction liés à la démolition de la cité Hartmann, soit 84 logements au total conduisant pour le logement social à des financements accordés aux divers bailleurs sociaux.

De nouveaux programmes de construction de logements devraient par ailleurs démarrer tant en accession qu'en logement social, sur la Zac du Plateau (220), à l'angle des rues de Chateaudun/Verdun (27), à l'angle des rues L. Bertrand/P. Moulie (32), aux 67/73, rue de Mirabeau (40), programmes souvent associés à la réalisation de commerces et locaux d'activités, mais aussi dans le cadre de la reconstruction de la caserne des pompiers (20) aux 39/41, rue saint-Just.

En 2010 également, des programmes de réhabilitation d'ensembles d'habitat social se poursuivront notamment sur les groupes de l'OPH²⁴ d'Ivry avec par exemple la cité Robespierre mais aussi de celui d'Athénée, avenue de Verdun. Seront également mis en œuvre une série d'opération d'acquisition/amélioration dont la plus importante concerne la réhabilitation et la résidentialisation du foyer de la rue du Colombier.

¹⁹ EPFIDF = Etablissement public foncier d'Ile-de-France

²⁰ SAF = Syndicat d'action foncière

²¹ SADEV'94 = Société d'aménagement et de développement des villes du Val-de-Marne

²² PLH = Programme local de l'habitat

²³ EPAORSA = Etablissement public d'aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont

²⁴ OPH = Office public de l'habitat

Par ailleurs, les aides à la réhabilitation du parc privé (Opah²⁵, hors Opah...) se poursuivent pour le suivi animation de l'Opah Mirabeau, l'Opah Ivry-Port suite à sa transformation en Opah renouvellement urbain, liée au projet urbain Ivry/Confluences, des interventions sur les copropriétés dégradées hors Opah et dans le cadre du plan EHI²⁶.

Sera également menée en 2010, en parallèle à la révision du PLU, la mise en œuvre d'un PLH qui doit être approuvé au plus tard en mars 2011.

En terme de politique sociale sur les secteurs hygiène et droit au logement, on note le maintien des activités par rapport à 2009.

L'éligibilité du territoire Seine-Amont au financement Feder²⁷ courant 2008 et ses incidences pour Ivry (projet Cedib²⁸ et pépinière Charles Foix) récompensent l'ensemble des actions menées par les villes de Seine-Amont et notamment Ivry depuis de nombreuses années. Elles ont aussi pour conséquence des interventions financières de la ville pour le montage de ces projets. 2010 sera une année cruciale dans le montage de ces opérations et notamment quant à l'aboutissement de la recherche des investisseurs et porteurs des projets immobiliers.

Par ailleurs, il est à noter que le niveau des subventions versées aux différentes associations oeuvrant dans le domaine économique est maintenu globalement.

La nouvelle intervention de la ville en faveur du monde économique avec la démarche Campus Urbain initiée en 2009 est confortée en 2010. Pour mémoire la démarche Campus Urbain, vise à rapprocher le monde économique du monde de la recherche et universitaire, démarche qui s'appuiera fortement mais pas exclusivement sur le projet Ivry Confluences.

Les actions liées à l'insertion par l'emploi se poursuivront bien entendu en 2010, que ce soit en faveur du PLIE²⁹ mais aussi de la préparation des différents forums pour l'emploi et jeunes diplômés, intégrant notamment les actions issues des Assises de la Jeunesse menées en 2009.

Dans le domaine commercial, les actions Fisac³⁰ qui ont démarré en 2009 se poursuivront et s'amplifieront en 2010.

Par ailleurs, en ce qui concerne le centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire, de nouvelles propositions en termes de programmation seront soumises aux élus et aux habitants en 2010.

Enfin en matière de culture urbaine ou d'approche culturelle dans l'aménagement, il est à noter la poursuite de l'aide de la ville dans la démarche engagée sur la Zac du Plateau pour la reconnaissance et/ou labellisation de la HQAC³¹ (HQAC) des opérations d'aménagement à l'instar de la HQE³².

➤ Direction des bâtiments communaux

²⁵ OPAH = Opération programmée à l'amélioration de l'habitat

²⁶ EHI = Eradication de l'habitat indigne

²⁷ FEDER = Fonds européen du développement régional

²⁸ CEDIB = Centre de développement et d'innovation en bioingénierie

²⁹ PLIE = Plan d'insertion pour l'emploi

³⁰ FISAC = Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

³¹ HQAC = Haute qualité artistique et culturelle

³² HQE = Haute qualité environnementale

Le budget des services de la *direction* concerne les prestations nécessaires au fonctionnement des équipements communaux :

- travaux de maintenance et contrats d'entretien,
- acquisition de fournitures pour les travaux réalisés en régie,
- paiement des fluides : eau, gaz, électricité, chauffage,
- prestations de services : déménagement, désinsectisation, diagnostics, relevés...

Le budget du service *études et travaux bâtiments* concerne principalement le paiement des fluides (eau, gaz, électricité, chauffage urbain), nécessaires au fonctionnement des équipements communaux. Le budget est en hausse de 6,7 % pour tenir compte des hausses de tarifs annoncées et des nouveaux bâtiments (Manufacture des Œillets).

Le service va poursuivre les études d'économie d'énergie qui ont été engagées l'an dernier sur le patrimoine communal et une première tranche de travaux est prévue cette année.

Le budget du service *entretien des bâtiments communaux* est en légère hausse (3,4 %) afin de tenir compte des nouveaux contrats de maintenance (passerelle Muller, Manufacture des Œillets ...).

Le service poursuivra en 2010 la réalisation en régie du réaménagement du centre administratif Saint Just et la réfection des peintures du groupe scolaire Langevin.

Le budget du service prévention-sécurité dans les ERP³³ concerne principalement la participation de la ville au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Le service poursuivra en 2010 la mise en conformité de l'accessibilité des équipements communaux dans le cadre d'un programme pluriannuel des travaux.

Le *bureau d'études* va poursuivre en 2010 les études sur la mise en place d'une gestion informatique du patrimoine communal.

Enfin, il est prévu en 2010 la création d'un nouveau service au sein de la direction. Ce service aura pour mission la propreté des équipements communaux avec pour objectif de valoriser les métiers d'entretien ménager, de professionnaliser les pratiques dans le cadre de la politique du développement durable de la ville et d'améliorer l'efficacité de cette mission.

➤ Parc automobile

Les crédits consacrés au fonctionnement du garage ont globalement augmenté de 25,94 %, essentiellement pour le budget location de véhicules qui a été réajusté à hauteur du réalisé 2009 et du fait du choix de louer en longue durée un car en remplacement d'un car municipal mis à la réforme.

³³ ERP = Etablissements recevant du public

➤ Atelier du développement durable

Pour l'atelier du développement durable, l'année 2010 sera marquée par la poursuite du Plan Climat Energie d'Ivry.

En 2009, le diagnostic des émissions de GES³⁴ émis par les activités municipales, et par l'ensemble des activités présentes sur le territoire communal (habitat, déplacements, activités économiques...), a été réalisé. En 2010, sera engagée la co-élaboration du plan avec l'ensemble des acteurs ivryens. En juin 2010, la stratégie et le plan d'action de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire aux mutations climatiques et énergétiques à venir devraient être présentés au conseil municipal. La subvention accordée par l'Ademe sera perçue.

En 2010 :

- sera réalisée la thermographie aérienne de la ville (initialement prévue en 2009) dont la finalité est de sensibiliser les habitants, les bailleurs, les syndicats à la question des déperditions énergétiques,
- pourront être engagées les études complémentaires sur les questions de la précarité énergétique et des îlots de chaleur urbains.

Les actions relatives à la connaissance et à la protection de la biodiversité sur le territoire seront accentuées :

- les conventions de 5 ans avec la LPO³⁵ pour les «Refuges Excellence» sur les sites de la promenade du Petit-Bois et du Bois du Bréau seront poursuivies,
- une convention de 3 ans avec UNAF³⁶, dite «abeille sentinelle de l'environnement» devrait être conclue.

Les adhésions aux associations des « Eco-Maires », « Amorce », et « Naturparif » sont reconduites.

➤ Direction des services financiers

Le budget du *service budget comptabilité* se compose pour l'essentiel des charges liées à la dette et à des opérations comptables réglementaires.

Pour maîtriser les frais financiers, le service poursuit sa démarche de gestion active de la dette en renforçant son partenariat avec l'organisme spécialisé Finance Active par la réalisation d'audits et d'analyses de l'encours existant et des financements nouveaux.

Le service *études et programmation financières* poursuit ses activités dont l'une des caractéristiques est de réaliser des études fiscales et/ou financières et de travailler à la concrétisation d'outils d'aide à la décision ou favorisant la programmation. Il est proposé l'an prochain de réaliser une analyse financière spécifique afin d'éclairer sur les conditions de réalisation du projet municipal dans un environnement économique et financier incertain.

Les crédits du service *achats* comprennent la participation de l'action engagée en vue de la maîtrise et l'optimisation des moyens de reprographie. Ils intègrent également une provision, qui devrait faire l'objet d'un remboursement par l'Etat, pour la fourniture de matériels dans le cadre de la campagne de prévention de la grippe H1 N1.

³⁴ GES = Gaz à effet de serre

³⁵ LPO = Ligue de protection des oiseaux

³⁶ UNAF = Union nationale des apiculteurs de France

Toutefois les services achats et marchés publics voient leur budget maîtrisé au plus juste ce qui demandera, en particulier au service achats, un examen très attentif des demandes des services en ce qui concerne les fournitures nécessaires à leur fonctionnement.

B - La fiscalité, les allocations compensatrices et la dotation globale de fonctionnement

Rappelons tout d'abord que les montants des bases fiscales et des dotations versées par l'Etat ne sont pas encore connus des services de la ville. Ils devraient être communiqués par les services fiscaux de l'Etat au cours du mois de février prochain.

Cette échéance est toutefois à considérer avec prudence non seulement au regard des retards et des difficultés constatés dans la transmission d'information mais également du fait du report au 15 avril de la date butoir du vote des budgets.

Les estimations proposées pour ce budget primitif ont donc été effectuées au regard de la loi de finances pour 2010 et des mutations foncières et économiques observées sur le territoire de la ville. D'éventuels ajustements pourront être effectués par le conseil municipal au moment du vote des taux de la fiscalité directe.

1. La suppression de la taxe professionnelle

La loi de finances pour 2010 votée par le Parlement fin décembre a entériné la suppression de la taxe professionnelle, malgré les protestations des élus locaux.

Les modalités de remplacement de la taxe professionnelle ont fait l'objet d'amendements jusqu'à la toute fin du débat parlementaire, ce qui a rendu très difficile l'élaboration de nos perspectives fiscales. Le vote de cette disposition a en effet eu lieu quasiment sans concertation préalable et sans qu'aucune simulation financière précise ait été fournie aux élus.

Néanmoins la loi de finances prévoit la création d'une cotisation économique territoriale (CET) en lieu et place de la taxe professionnelle. Celle-ci sera composée de deux contributions :

- *la contribution foncière des entreprises (CFE)*, correspondant à l'ancienne part foncière de la taxe professionnelle (terrains et bâtiments). Cette part, qui devait initialement être dénommée cotisation locale d'activité, représente environ 20 % des bases de taxe professionnelle existantes en 2009. Les collectivités devront voter en 2010 un taux de CFE correspondant à l'ancien taux de taxe professionnelle et la déliaison dérogatoire des taux est supprimée. Cela signifie que le taux de CFE ne pourra pas augmenter plus que le taux de la taxe d'habitation (TH) ou que le taux moyen pondéré des taxes ménages.

Le Parlement a prévu une réduction de 30 % de l'assiette foncière des établissements industriels.

En revanche l'abattement de 15 % sur la taxe foncière sur le bâti des établissements industriels n'a finalement pas été retenue par le Parlement.

- *la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)*, qui impose les entreprises en fonction de leur valeur ajoutée et de leur chiffre d'affaires et qui à l'origine était baptisée cotisation complémentaire.

Le dispositif finalement voté est assez complexe car il a fait l'objet de nombreux amendements.

Pour ce qui concerne les collectivités locales, elle percevront, à partir de 2011, 1,5 % de la valeur ajoutée (taux unique national) des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 000 €. Si l'entreprise est implantée dans plusieurs communes, la répartition de la CVAE sera effectuée au prorata des effectifs localisés.

Notons cependant que la valeur ajoutée des entreprises est plafonnée à 80 % du chiffre d'affaires si celui-ci est inférieur à 7,6 M€ et à 85 % s'il est supérieur.

Par ailleurs la CVAE acquittée par les entreprises dès 2010 ne sera pas égale à 1,5 % de leur valeur ajoutée dans la mesure où elles obtiennent des dégrèvements très importants de la part de l'Etat.

En effet les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 € seront exemptées de CVAE tandis qu'au delà le taux d'imposition augmente progressivement pour atteindre 1,5 % de la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 50 M€.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, avec pour conséquence une diminution de l'autonomie fiscale des collectivités locales puisqu'elles dépendront du bon vouloir de l'Etat pour obtenir la totalité des impositions auxquelles elles ont droit.

Enfin les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 € devront s'acquitter d'une cotisation minimum de 250 €.

Un plafonnement global est également institué : la cotisation économique territoriale (CET) est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée, contre 3,5 % concernant la taxe professionnelle.

Ce plafonnement s'appliquera pour les entreprises qui dépassent le plafond deux années consécutives.

Ce dégrèvement sera financé par les collectivités locales pour la part correspondant à l'augmentation du taux de CFE par rapport à une année de référence, avec un décalage de deux ans nécessaire à la connaissance du bilan comptable des entreprises. Les collectivités acquitteront donc un ticket modérateur à partir de 2013.

On voit là que les entreprises obtiennent des allègements fiscaux sans précédent, financés soit par les collectivités, soit par l'Etat et donc par le contribuable national.

2. Les nouvelles recettes pour les communes dès 2011

Pour les communes et leurs groupements, les recettes (nouvelles et anciennes) prévues par l'Etat seront les suivantes :

- la CFE,
- 26,5 % de la CVAE,
- la taxe d'habitation actuelle + la taxe d'habitation des départements,
- la taxe sur les propriétés bâties communale,
- la taxe sur les propriétés non bâties communale, départementale et régionale,
- une partie des frais de gestion prélevés par l'Etat sur les contribuables au titre de la TH et de la CFE,
- la taxe sur les surfaces commerciales,
- la nouvelle taxe sur les entreprises de réseaux.

En outre les collectivités (communes, départements et régions) bénéficieront d'un *fonds de garantie*. Pour mémoire, selon les écarts constatés entre les ressources fiscales avant et après la réforme, il sera procédé à un versement complémentaire ou à un prélèvement sur les ressources fiscales des collectivités. Cependant on peut craindre pour le niveau de cette dotation dans la mesure où l'Etat ne souhaite pas alimenter ce fonds sur son propre budget : les collectivités bénéficiaires de la réforme paieraient pour les perdantes. Or si la somme des versements à opérer est supérieure aux prélèvements, comme on peut le présumer, la garantie pourrait ne pas être totale pour les collectivités perdantes financièrement.

A noter que comme le bloc communal, les départements et les régions voient la structure de leurs ressources modifiées.

3) Les bases de fiscalité 2010

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous ne sont pas issus de notifications de l'Etat, il s'agit d'estimations résultant d'études internes.

	bases réelles 2009	bases prospectives 2010 (hypothèses)	écart	évolution (%)
<u>TH</u> [1]	80 261 781	82 659 867	2 398 086	2,99
<u>TFB</u> [2]	108 660 408	111 409 549	2 749 141	2,53
<u>TFNB</u> [3]	275 288	267 370	-7 918	-2,88
<u>TP</u> [4]	126 003 317	127 569 993	1 566 676	1,24

[1] TH : taxe d'habitation.

[2] TFB : taxe sur le foncier bâti.

[3] TFNB : taxe sur le foncier non bâti.

[4] TP : taxe professionnelle.

Ces évolutions intègrent :

- une revalorisation des valeurs locatives fixée par l'Etat à 1,2 %,
- le développement économique et foncier de la ville (implantation de Voltaire, une crèche inter-entreprise, Kendle, Est Rive gauche, Crédit Foncier, Interxion, Marmont), et les pertes d'imposition de Jet Tours, d'Appia, de la SAGEP, de Natixis, d'un établissement de France Telecom et de Ceta,
- des retours à imposition de logements sociaux bénéficiant auparavant d'exonération temporaires.

Le produit fiscal est fixé à 79 394 381 €, avec une proposition d'évolution des taux de 1,5 %. La réfaction de 816 158 €, liée au plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, est reconduite.

Par ailleurs l'année 2010 est une année de transition pour ce qui concerne la taxe professionnelle : le produit de cette taxe que la ville percevra consistera en une compensation relais, puisque les entreprises n'acquitteront plus la TP.

4) La compensation relais pour 2010 en compensation de la taxe professionnelle

Cette compensation sera égale au plus élevé des deux montants suivants :

- le produit de TP 2009,
ou
- le produit des bases 2010 par le taux de TP de 2008 revalorisé de 1 %.

D'après nos estimations c'est le deuxième montant qui devrait être le plus élevé pour Ivry, mais quoi qu'il en soit il s'agit d'un manque à gagner important pour la ville qui perdra soit le bénéfice de l'augmentation du taux de TP depuis 2008, soit celui de l'augmentation des bases de TP par rapport à l'année dernière.

De même, pour les années 2011 et suivantes, la commune ne bénéficiera pas pleinement des recettes auxquelles elle aurait pu prétendre compte tenu de son développement local.

5) La dotation globale de fonctionnement

a) la part forfaitaire

Pour 2010 elle est estimée à 26 684 247 € contre 26 715 898 €, soit une légère baisse par rapport à l'exercice précédent. C'est la première fois depuis de nombreuses années que la part forfaitaire de la DGF n'augmenterait pas, occasionnant une forte baisse de « pouvoir d'achat » pour la commune si l'on tient compte de l'inflation.

Cette évolution est due à la volonté de faire progresser la DGF nationale de seulement 0,6 %, soit moitié moins que l'inflation, alors que les évolutions des années antérieures tenaient compte au minimum de l'inflation et au mieux d'une partie de la croissance du PIB également.

Cette décision témoigne de la volonté de l'Etat de diminuer les marges de manœuvre des collectivités afin qu'elles soient contraintes de diminuer leurs dépenses de services publics.

L'indice de variation définitif sera fixé ultérieurement par le comité des finances locales ; nous avons retenu une évolution « moyenne ».

b) la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Si le classement de la ville d'Ivry dans les communes éligibles à cette dotation ne varie pas fortement, le montant alloué à notre commune sera identique à celui de l'année précédente. C'est l'hypothèse que nous avons retenue et nous estimons donc la DSUCS à 1 070 796 € pour 2010.

Notons qu'une réforme de cette dotation est toujours à craindre pour les années à venir et il n'est donc pas exclu que la ville puisse sortir alors du dispositif.

6) Les allocations compensatrices

Les évolutions de chaque allocation sont détaillées dans le tableau suivant. Il s'agit de prévisions, les montants définitifs devant nous être communiqués dans le courant du mois de février.

rappel montant 2008	montant 2009 estimé	écart	%
------------------------------------	--------------------------------	--------------	----------

Dotation de compensation de la TP	1 149 822	1 053 582	-96 240	-8
Réduction pour création d'établissement (TP)	673 666	634 257	-39 409	-6
Réduction de la fraction des recettes dans les bases de TP	169 179	159 282	-9 897	-6
TH personnes de condition modeste	466 978	466 978	0	0
TFB personnes de condition modeste	69 462	65 398	-4 064	-6
TFB abattement de 30% sur les logements situés en ZUS	374 383	352 482	-21 901	-6
TFNB	511	511	0	0
TOTAL	2 904 001	2 732 490	-171 511	-6

Les allocations compensatrices sont estimées en recul de 6 % par rapport au montant 2009, représentant une perte de ressources de plus de 170 500 €.

Cette diminution fait suite à une perte de 400 000 € en 2009 et de 1,3 M€ en 2008. Si la diminution est moins conséquente cette année, c'est que la baisse des concours de l'Etat est surtout concentrée cette année sur la DGF, ainsi que nous l'avons évoqué plus haut.

Cela dit ces allocations, qui initialement étaient censées compenser les allègements fiscaux accordés par l'Etat au contribuable local, sont encore et toujours en diminution dans la mesure où elles ont été transformées en variable d'ajustement de l'enveloppe normée qui regroupe les dotations d'Etat aux collectivités. Elles varient en effet en fonction des évolutions des autres dotations afin que l'indice global de variation de l'enveloppe totale (1,2 %), soit respecté.

C) - L'autofinancement

Celui-ci s'élève à 1,1ME et sera affecté au financement de l'investissement 2010.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget réglementaire présente des dépenses d'investissement à hauteur de 38 821 938 € et de 29 149 406 € en recettes.

Comme pour la section de fonctionnement, en terme de meilleure lisibilité et de représentation financière, les dépenses hors opérations compensées d'acquisitions foncières s'élèvent à 27 155 350 € .

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 9 642 404 €.

A) - les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement ci-dessous ne comprend pas les acquisitions foncières pour un montant de 3 125 460 € qui seront prises en charge par des partenaires fonciers pour le même montant au cours de l'exercice.

Ces acquisitions sont les suivantes :

- 6 bis avenue J. Jaurès,
- 107 avenue P. Vaillant-Couturier,
- terrain bâti 4-6 rue Fouilloux.

Le programme distingue :

- les enveloppes nécessaires à l'entretien et au maintien du patrimoine communal bâti mais aussi relatif aux espaces publics, aux moyens de réalisation et développement du service public local,
- les projets,
- deux opérations spécifiques :
 - la restructuration des bâtiments administratifs et techniques,
 - la poursuite du projet d'implantation du Centre Dramatique National au sein de la Manufacture des Oeillets.

Ceux-ci sont présentés selon les axes majeurs du programme municipal :

- aménagement et développement économique,
- cadre de vie et développement durable,
- citoyenneté,
- jeunesse,
- justice sociale.

A ces 5 priorités s'ajoutent les moyens transversaux et logistiques.

L'investissement en 2010

Les enveloppes	13 164 800
-----------------------	-------------------

L'aménagement & le développement économique	806 000
--	----------------

Notamment :

<i>provision pour acquisitions</i>	<i>720 000</i>
<i>travaux d'entretien au centre Jeanne Hachette</i>	<i>50 000</i>

Cadre de vie & développement durable	2 211 700
---	------------------

Notamment :

<i>isolation, économies d'énergie dans les bâtiments communaux</i>	<i>450 000</i>
<i>réfection chaussées & trottoirs</i>	<i>900 000</i>
<i>éclairage public</i>	<i>315 000</i>
<i>arbres d'alignement</i>	<i>50 000</i>
<i>arrosage automatique & rénovation fontaines</i>	<i>51 000</i>
<i>entretien espaces verts</i>	<i>50 000</i>
<i>petits aménagements pour lutter contre les dépôts sauvages</i>	<i>40 000</i>
<i>acquisition de jardinières</i>	<i>9 000</i>
<i>meublier urbain</i>	<i>135 000</i>
<i>illuminations de fin d'année</i>	<i>22 000</i>

La citoyenneté	561 500
-----------------------	----------------

Notamment :

<i>moyens en informatique, téléphonie, réseaux</i>	<i>561 500</i>
--	----------------

La justice sociale	6 941 000
---------------------------	------------------

L'école	1 419 000
----------------	------------------

Notamment :

<i>entretien des équipements scolaires</i>	<i>1 170 000</i>
<i>meublier scolaire</i>	<i>195 000</i>
<i>matériel de téléphonie & renouvellement de postes dans les salles informatiques</i>	<i>54 000</i>

L'enfance	90 000
------------------	---------------

Notamment :

<i>entretien des bâtiments extra-muros</i>	<i>90 000</i>
--	---------------

Le sport	270 000
-----------------	----------------

Notamment:

<i>entretien des équipements sportifs</i>	<i>270 000</i>
---	----------------

Les retraités	270 000
----------------------	----------------

Notamment :

<i>rénovation dans les foyers</i>	<i>270 000</i>
-----------------------------------	----------------

Le handicap	500 000
--------------------	----------------

Notamment :

<i>accessibilité des bâtiments communaux</i>	<i>400 000</i>
--	----------------

<i>accessibilité des espaces publics</i>	<i>100 000</i>
--	----------------

La culture	260 000
-------------------	----------------

Notamment :

<i>entretien des équipements culturels</i>	<i>180 000</i>
--	----------------

<i>Bourse d'Art monumental</i>	<i>80 000</i>
--------------------------------	---------------

Le logement	4 132 000
--------------------	------------------

Notamment :

<i>aide structurelle à l'OPH</i>	<i>4 100 000</i>
----------------------------------	------------------

<i>travaux espaces extérieurs cités OPH</i>	<i>27 000</i>
---	---------------

Moyens transversaux & logistiques	2 644 600
--	------------------

Notamment :

divers travaux & gros entretien dans les bâtiments

<i>communaux</i>	<i>1 360 000</i>
------------------	------------------

<i>entretien et sécurisation des biens fonciers</i>	<i>180 000</i>
---	----------------

<i>acquisition de véhicules</i>	<i>290 000</i>
---------------------------------	----------------

acquisition de mobilier et matériels spécifiques

<i>pour l'activité des services</i>	<i>640 000</i>
-------------------------------------	----------------

<i>fourniture d'alarmes et d'extincteurs</i>	<i>135 000</i>
--	----------------

Les projets	13 340 550
--------------------	-------------------

L'aménagement & le développement	
---	--

économique	6 049 750
-------------------	------------------

Notamment :

<i>aide au commerce (FISAC)</i>	<i>70 000</i>
---------------------------------	---------------

<i>travaux marché H. Barbusse</i>	<i>45 000</i>
-----------------------------------	---------------

<i>diverses acquisitions foncières</i>	<i>1 869 200</i>
--	------------------

<i>acquisition de copropriétés - Ivry Confluences</i>	<i>1 105 550</i>
---	------------------

<i>Zac du Plateau - déficit d'opération</i>	<i>2 400 000</i>
---	------------------

Hartmann - requalification des espaces publics et

<i>sportifs</i>	<i>540 000</i>
-----------------	----------------

Cadre de vie & développement durable	2 280 000
---	------------------

Notamment :

<i>plan déplacement de l'administration</i>	<i>30 000</i>
---	---------------

<i>étude déchetterie</i>	<i>25 000</i>
--------------------------	---------------

stationnement payant - renouvellement des

<i>horodateurs du centre ville</i>	<i>500 000</i>
------------------------------------	----------------

<i>itinéraires cyclables</i>	<i>495 000</i>
------------------------------	----------------

<i>Porte d'Ivry - fin de l'opération</i>	<i>700 000</i>
--	----------------

<i>Quartier parisien - travaux rue de l'Affiche rouge</i>	<i>450 000</i>
---	----------------

square Monmousseau - création d'une loge pour

<i>le gardien et d'un sanitaire</i>	<i>80 000</i>
-------------------------------------	---------------

La citoyenneté **540 000**

Notamment :

<i>restructuration de la maison J.J. Rousseau</i>	400 000
<i>mise en œuvre du schéma des technologies de l'information et de la communication (notamment gestion des activités extra et périscolaires; dématérialisation des processus internes ; téléservices aux citoyens)</i>	140 000

La jeunesse **250 000**

Notamment :

<i>crédits pour faire suite aux Assises de la jeunesse</i>	250 000
--	---------

La justice sociale **3 670 800****L'école** **1 200 000**

Notamment :

<i>école Quartier parisien - concours d'architecture</i>	1 200 000
--	-----------

L'enfance **220 000**

Notamment :

<i>G. Péri - bâtiments modulaires & mobilier</i>	220 000
--	---------

Le sport **320 000**

Notamment :

<i>renovation plateau Pierre & Marie Curie</i>	220 000
<i>Louis Bertrand - études opérationnelles centre d'hébergement & de formation des sportifs</i>	100 000

La culture **105 000**

Notamment :

<i>église Saint Pierre Saint Paul - réfection de la toiture</i>	105 000
---	---------

Le logement **1 825 800**

Notamment :

<i>des aides à la construction neuve de logements sociaux</i>	589 800
<i>amélioration de l'habitat Pass'Foncier</i>	509 000
<i>foyer Spinoza</i>	220 000
<i>aide au foyer des jeunes travailleurs</i>	172 000
<i>stationnement Gagarine - aide à l'OPH</i>	135 000
	200 000

Moyens transversaux & logistiques	550 000
--	----------------

Notamment :

<i>travaux centre administratif Saint Just</i>	<i>350 000</i>
<i>aménagement bureaux centre technique Rigaud</i>	<i>80 000</i>
<i>mise en conformité des ascenseurs</i>	<i>120 000</i>

Les deux opérations spécifiques
--

restructuration des bâtiments administratifs et techniques	150 000
---	----------------

Manufacture des Oeillets	500 000
---------------------------------	----------------

TOTAL	27 155 350
--------------	-------------------

hors acquisitions foncières compensées

B) - les recettes d'investissement

Pour l'essentiel, ces recettes correspondent :

- à des cessions : 1 700 000 €,
- au FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 3 367 274 €,
- à la DDGI (dotation départementale globale d'investissement) versée par le Département pour 205 000 €,
- à la TLE (taxe locale d'équipement) pour 576 130 €,
- au produit des amendes de police pour 150 000 €,
- à des subventions/participations pour les opérations d'investissement 3 641 500 €.

En ce qui concerne ces dernières, celles-ci proviennent notamment :

- construction école quartier parisien : participation de l'aménageur,
- porte d'Ivry : reversement par le conseil général de subventions,
- requalification des espaces extérieurs et sportifs Hartmann : contrat régional,
- maison J.J. Rousseau : subvention du conseil général,
- Pass'Foncier : remboursement de l'Etat,
- plateau Pierre et Marie Curie : subventions de l'Assemblée nationale, du CNDS, du conseil régional,
- locaux modulaires pour les centres de loisirs à G. Péri : subvention CAF,
- itinéraires cyclables : subventions conseil général et conseil régional,
- stationnement payant – renouvellement des horodateurs : subvention SIPPEREC,
- aide au commerce et travaux marché H. Barbusse : subvention FISAC.

C) - ***l'emprunt***

Afin de financer une partie du programme d'investissement, il est proposé un emprunt à hauteur de 16 381 542 euros.

LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

En terme de fonctionnement, le budget annexe assure l'entretien et la maintenance des équipements liés aux réseaux d'assainissement en effectuant des prestations de curage et de vidange. Pour 2010, seront concernées, entre autre, les pompes des rues Einstein et Dégert ainsi que celles du Crédac. Le diagnostic sur la conformité des branchements d'assainissement des garages industriels, engagé en 2008 se poursuivra et pourra s'étendre à d'autres secteurs d'activité.

Ces dépenses sont financées en grande partie par la redevance d'assainissement et par la participation de la ville pour la part relative au traitement des eaux pluviales.

En terme d'investissement, le budget annexe poursuit la réhabilitation des réseaux d'assainissement avec notamment le remplacement de tampons et la création d'avaloirs. En préalable de ces différents travaux, des inspections télévisées seront nécessaires pour évaluer les opérations à entreprendre.

LE BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE CENTRE-VILLE

La gestion du réseau de chaleur d'Ivry-sur-Seine a été rétrocédée de l'OPH à la ville en 1989.

Il s'agit d'une délégation de service public dont la ville est l'autorité délégante. A ce titre, elle a l'obligation de veiller à la bonne tenue technique et financière de la délégation.

Afin de réduire le coût pour les abonnés et l'impact environnemental de la chaufferie centrale, la ville mène des études visant à étendre et diversifier l'approvisionnement en énergie.

Le délégataire « Energivry » verse à l'autorité délégante chaque année ainsi que le prévoit la convention, deux redevances, l'une fixe et l'autre proportionnelle au chiffre d'affaires. Ces redevances permettent à la ville de financer les missions dont elle a la charge.

LE BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION

Les dépenses sont en progression de 4,13 % et s'expliquent comme précédemment par l'augmentation prévisible des tarifs du SIRESCO d'environ 10%, et au coût des denrées alimentaires. Le budget prévisionnel se base sur le réalisé 2009, l'incidence de cette augmentation est moins importante.

Les recettes, quant à elles, sont stables.

LE BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE

Le budget annexe aide à domicile est reconduit et permet de maintenir le niveau de prises en charge actuel (environ 400 retraités).

LE BUDGET ANNEXE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le budget annexe du SSID est reconduit pour 50 prises en charge.

LE BUDGET ANNEXE CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE

Le budget annexe du CMPP est proposé en reconduction, ce qui permet de poursuivre l'offre de soins aux enfants ivryens et à leurs familles, en cure ambulatoire et à l'USPP par ½ journée.

LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA « LE LUXY »

Le cinéma *le Luxy*, nouveau service municipal, mettra en œuvre un projet, (initialement porté par l'association ivryenne pour le cinéma, dont l'action a été soutenue depuis son origine par la ville), qui vise à diffuser un programme cinématographique « Art et Essai » et à sensibiliser le public le plus large en lui offrant à la fois des conditions d'accès facilitées (accueil, prix d'entrée modique), une ouverture sur une « culture générale » cinématographique et des clés de lecture des œuvres (débat, rencontres avec des réalisateurs, acteurs, producteurs...).

L'action soutenue d'éducation à l'image et de promotion des œuvres cinématographiques du monde entier en direction du jeune public (par l'intermédiaire des établissements scolaires, de structures municipales de loisirs de l'enfance ou de la jeunesse) restera un axe essentiel et structurant pour ce secteur d'activité.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

La création d'un budget annexe pour l'élimination des déchets est mis en place dès cette année, pour initier l'identification du coût des prestations déchets.

Il intégrera notamment :

- l'optimisation de la collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques détenus par les ménages ivryens et collectés actuellement en mélange avec les encombrants,
- la mise en oeuvre des actions visant à résorber les problèmes de gestion des déchets dans les propriétés participant ainsi à la prévention des nuisances en matière de propreté du domaine public, au sein du GAPI³⁷,
- l'élaboration du programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'Ademe³⁸ et la Région sur la base d'un diagnostic de territoire nécessaire à l'identification des gisements d'évitement de production de déchets ménagers et assimilés,

Dans ce cadre, apprécier les conditions de mise en œuvre des collectes sélectives auprès des activités économiques (industrielles et commerciales) afin d'optimiser le recyclage et de réduire les volumes actuellement orientés vers l'incinération,

- l'adaptation du projet pédagogique élaboré en relation avec l'inspection académique auprès des scolaires sur le thème de l'environnement urbain ivryen.

Liste des annexes :

- Annexe 1 - Equilibre financier 2010
- Annexe 2 - Dépenses et recettes de fonctionnement des services 2010
- Annexe 3 - Programme d'investissement 2010 par directions/services
- Budgets réglementaires : ville / assainissement / chauffage centre ville / restauration municipale / aide à domicile / centre médico psycho-pédagogique / soins infirmiers à domicile / cinéma Le Luxy / service public d'élimination des déchets (en annexe)

³⁷ GAPI = Groupe d'actions pour la propreté interservice

³⁸ ADEME = Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

FINANCES
Budget Primitif 2010
Budget Ville
Programme d'emprunt 2010

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 18 décembre 1996 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 17 décembre 2009,

vu l'inventaire des besoins locaux dressé par les commissions municipales, tant pour couvrir les suggestions de la section de fonctionnement que pour continuer l'effort d'investissement,

vu les projets du budget primitif 2010 et budgets annexes présentés par le Maire,

vu le programme d'emprunt,

considérant que pour mettre en œuvre les missions de service public artistique et culturel du cinéma, il est nécessaire que le budget principal de la ville participe au financement des actions intégrées dans le budget annexe du cinéma municipal le Luxy,

DELIBERE

(par 39 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention)

ARTICLE 1 : ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2010 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2010.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 16 381 542 euros destiné(s) à financer le programme d'équipement 2010 retenu par le conseil municipal.

ARTICLE 4 : APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

FINANCES

Budget Primitif 2010

Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2010 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2010 tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2010.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

FINANCES

Budget Primitif 2010

Budget annexe du chauffage centre-ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2010 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du
chauffage centre-ville 2010, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

FINANCES

Budget Primitif 2010

Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2010 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de la
restauration municipale 2010, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

FINANCES

Budget Primitif 2010

Budget annexe de l'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2010 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de l'aide à domicile 2010, ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2010.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

FINANCES

Budget Primitif 2010

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2010 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du centre
médico-psycho pédagogique 2010, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

FINANCES

Budget Primitif 2010

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2010 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du
service de soins infirmiers à domicile 2010, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

FINANCES

Budget Primitif 2010

Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 17 décembre 2009 portant création du budget annexe du
cinéma municipal Le Luxy,

vu le projet du budget primitif 2010 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 voix contre)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du
cinéma municipal Le Luxy 2010, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

FINANCES

Budget Primitif 2010

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 17 décembre 2009 portant création du budget annexe du service public d'élimination des déchets,

vu le projet du budget primitif 2010 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du service public d'élimination des déchets 2010 ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service public d'élimination des déchets 2010.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010